

PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

PROGRAMME

Préambule : Dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, l'entreprise doit prendre en compte le risque lié à la conduite au même titre que les autres risques. Le risque routier sera ensuite intégré au document unique qui permettra de définir un plan d'actions adapté.

A- PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET DE LEUR VIE EN TANT QUE CONDUCTEUR DE VEHICULE

B- EXPRESSION DES ATTENTES DES PARTICIPANTS

C- TEST DE CODE DE LA ROUTE

- 40 questions
- Conditions d'examen
- Correction du test
- Explications

D- MODULE VITESSE

- Rappel des règles
- Limitation de vitesse
- Temps de réaction
- Distance de sécurité
- Distance d'arrêt
- Risques liés au non-respect
- Avantages/Inconvénients
- Sanctions (permis à points, amendes)
- Conséquences
- Humaines
- Professionnelles

E- MODULE ALCOOL

- Rappel des règles
- Taux légal
- Taux délictuel
- Nouvelle réglementation éthylotest
- Risques
- Les quantités (dose bar/dose familiale)
- L'alcoolémie (quantité/élimination)
- Conséquences
- Humaines
- Professionnelles (sanctions/emploi)

F- MODULE ACCIDENT

- Etude de cas d'un accident
- Travail en sous-groupes (analyse d'un accident - recherche des facteurs déclenchants et aggravants)
- Découverte de ses propres prises de risque
- Conséquences
- Humaines
- Physiques/morales
- Recherche de solutions
- Prendre conscience de l'enjeu
- Création d'un code de bonne conduite

Réf. ESE006

► Public

Cette formation s'adresse à toute personne devant conduire dans le cadre de son travail

► Pré-requis

Posséder le permis de conduire d'un véhicule

► Résultats attendus

Conduire en sécurité son véhicule

► Objectifs pédagogiques

Evaluer son niveau de connaissances relatif à la réglementation routière
Réactualiser ses connaissances du code de la route
Prendre conscience des risques liés à l'alcool, la vitesse
Comprendre les facteurs accidentogènes
Etablir un code de bonne conduite afin d'envisager une conduite plus sûre

► Méthodes pédagogiques

Test
Vidéo projections
Simulateur d'alcool
Cas concrets
La journée est basée sur l'échange, la justification et le bien-fondé de la règle

► Durée

1 jour soit 7 heures

► Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

► Calendrier 2019

Nous consulter

► Tarif

Nous consulter

► Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50
MARMANDE – 05.53.84.82.82